

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024**

Séance n°2 du 14 février 2024

Délibération n°DEL2024021403

Objet : Débat d'orientations  
budgétaires.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 22  
Nombre d'excusés : 16 dont 2  
pouvoirs  
Nombre d'absents : 2

Le 14 février 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Montignac-Charente le 5 février 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. SEGUINAR Claudy.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques - M. BOIREAUD Philippe - M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme SOURY Christine - M. VIDAL Laurent

**Etaient excusés** : Mme BERNARD Marie-Dominique - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROUX Emilie - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. CORNUAUD Eric (pouvoir de Mme MOREAU Carole) - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – M. MARTIN James - M. MATHIEU Xavier - M. PARNEIX Jean-Claude – M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Claudy.

**Etaient excusés** : Mme ASHBOLT Louisa – M. BCEUF Pascal - FORT Jean-Paul - M. JOBIT Jean-François - Mme MOREAU Carole (pouvoir à M. CORNUAUD Eric) - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude - VIEYRES-TEILLET Huguette.

**Etaient absents** : M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre.

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

C'est la première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre, conformément à l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique du territoire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Le contenu du document comprend :

- Les opérations détaillées qui vont être réalisées en 2024 ainsi que les projets à venir
- Le détail sur l'ingénierie en 2024 et les ressources
- Des informations sur la structure et le personnel
- L'évolution des dépenses et des recettes sur les opérations générales de la structure et sur la rémunération du personnel.

En conséquence, le Président propose d'approuver les orientations présentées.

**AR Prefecture**

016-200050094-20240214-DEL2024140203-DE  
Reçu le 26/02/2024

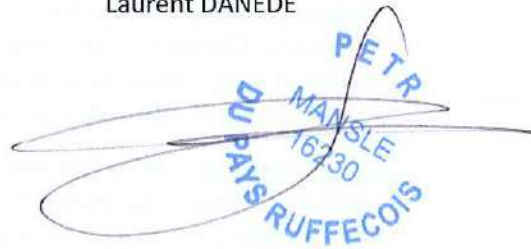
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 106 de la loi NOTRE du 7 août 2015 ;
- Vu le document présenté au débat qui s'est tenu lors de cette séance ;

Après avoir délibéré, le comité syndical à 24 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** les orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires ;
- **AUTORISE** le Président à préparer le budget primitif 2024 selon les orientations ainsi définies.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification